

5e CINDROM | 26 MARS 2026

RÈGLEMENT INSCRIPTIONS

La 5e édition du festival CINDROM aura lieu le jeudi 26 mars 2026 au cinéma Cinétoile (Prilly, VD) et est organisée par l'association BATCAM.

L'inscription d'un film vaut l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le comité de sélection se réserve le droit de refuser les films qu'il estime non conforme au règlement ou en contradiction avec la mission culturelle du festival, sans obligation de justification supplémentaire.

1 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Le film est réalisé par un·e ou plusieurs réalisateur·ices ou un collectif unique, domicilié·es ou basé en Suisse.

Le·la·les réalisateur·ices ou le collectif a réalisé ce film à titre indépendant, amateur, semi-amateur ou dans le cadre de ses/leurs études. Nous entendons que sa/leur pratique du cinéma ne constitue pas sa/leur source principale de revenus et que le film n'est pas financé par une entreprise de production professionnelle.

La durée du film est inférieure à 15 minutes — générique compris.

Les films non francophones sont sous-titrés en français.

Le film a été produit après le 01 janvier 2023.

Le·la·les réalisateur·rices ou le collectif garantit que son œuvre est originale et qu'elle ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la protection des propriétés intellectuelles. Dans le cas d'un film étudiant, le·la·les réalisateur·ices ou le collectif respectent les conditions de diffusion fixées par son/leur école.

Le film ne doit en aucun cas contenir de propos ou de scènes incitant, de manière implicite ou explicite, à la haine envers autrui, à la violence, qu'elle soit morale ou physique, ou à la discrimination sous toutes ses formes. Il ne doit en aucun cas porter atteinte à l'intégrité et à l'image des personnes représentées.

Les films à caractère propagandiste, qu'ils soient de nature politique, idéologique, religieuse ou militaire ne sont pas autorisés.

Les films publicitaires ou promotionnels ne sont pas admis.

Les clips musicaux ne sont pas admis.

L'utilisation de l'intelligence artificielle à des fins artistiques est autorisée, à condition qu'elle soit clairement signalée dans le formulaire d'inscription. Cette utilisation doit s'inscrire dans une démarche cohérente et respectueuse des codes cinématographiques, des pratiques professionnelles et des principes éthiques. Le comité de sélection se réserve le droit d'évaluer la pertinence artistique, la transparence de l'approche ainsi que le respect de ces principes, conformément aux critères du festival.

2 - CONDITIONS TECHNIQUES DE PARTICIPATION

Les films sélectionnés doivent être remis en fichier vidéo .mov, .mp4 ou H.264 en une résolution d'un minimum de 1080p ainsi qu'un échantillonnage sonore AAC de 48Mhz.

3 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes du 13 novembre 2025 au 29 janvier 2026 inclu. Elles sont gratuites.

Les inscriptions se font sur le site de l'association : batcam.org/cindrom/

Le comité de sélection se réserve le droit de décliner un film soumis à l'inscription, si elle juge que ce dernier ne respecte pas le présent règlement, sans justification supplémentaire.

4 - SÉLECTIONS

Les décisions du comité de sélection seront consultables sur le site batcam.org/cindrom et communiquées aux ayants-droits des films sélectionnés par mail au plus tard le 05 février 2026.

5 - DIFFUSION ET PROMOTION

En cas de sélection, le·la·les réalisateur·ices autorise la diffusion publique de son/leur œuvre pendant la durée de la soirée.

En dehors de cette période, des éléments visuels des films sélectionnés

pourront être utilisés par l'organisateur pour la promotion de l'événement — y compris ses futures éditions — seulement si le·la·les réalisateur·ices l'y a explicitement autorisé dans le formulaire d'inscription.

6 - INVITATIONS

La présence à la soirée des réalisateur·ices ou collectif sélectionné·es est vivement souhaitée.

Les réalisateur·ice sélectionné·es recevront leur propre billet ainsi qu'une invitation pour la personne de leur choix pour assister à la projection.

7 - PRIX

Deux « Prix du Public » seront attribués à la suite d'un vote collectif du public.

En cas d'ex-aequo, la dotation du prix sera divisée par deux.

Les prix, dotations et leurs montants peuvent être modifiés d'ici l'édition 2026 et ce sans préavis.

À l'heure de la rédaction de ce règlement, nous ne connaissons pas encore les dotations exactes.

8 - ANNULATION

En cas de problème majeur et indépendant de sa volonté, l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation.

CONTACT

Julie Holliger, directrice et responsable de la programmation
julie.holliger@batcam.org | 076 481 31 79